

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'O.S.C.E

Session de travail 6 : libertés fondamentales I, y compris la liberté d'expression Intervention de la délégation française

Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter des éléments à titre national.

Tous les jours dans la zone OSCE, des journalistes font l'objet d'actes d'intimidation, de persécution voire de violences contre leur intégrité physique. La France en a fait la douloureuse expérience en janvier 2015 avec l'attentat contre Charlie Hebdo. Les journalistes paient ainsi de leur vie leur engagement en faveur de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. La tentation est grande aujourd'hui de restreindre la liberté d'expression au nom de la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement reconnaissants à la Représentante pour la liberté des médias pour ses efforts continus visant à rappeler, jour après jour, les Etats participants à leurs obligations en matière de liberté des médias.

Il est de la responsabilité première des gouvernements de protéger les journalistes, et de leur permettre d'accomplir leur travail sans entrave et de façon indépendante. Cela passe notamment par la lutte contre l'impunité pour les auteurs de violences, alors qu'aujourd'hui, près de 90 % des meurtres de journalistes restent impunis.

Dans notre région comme à travers le monde, les violences contre les journalistes ne se limitent pas aux situations de conflits armés. La majorité des persécutions se produisent dans des pays en paix, bien souvent lorsque les journalistes enquêtent sur des cas de corruption, de crime organisé, ou reflètent simplement des opinions politiques dissidentes. L'indépendance de la presse doit être garantie face aux influences, aux pressions, au pouvoir. Le principe de confidentialité des sources doit être pleinement respecté. Une presse libre, indépendante et impartiale constitue un fondement essentiel des sociétés démocratiques.

La résolution 2222 du Conseil de sécurité des Nations Unies représente une nouvelle avancée pour la reconnaissance du rôle fondamental des journalistes, hors ligne et en ligne, et la nécessité de protéger leur travail. Il faut en effet prévoir de nouveaux outils – quelle qu'en soit la forme – pour mieux assurer la protection des journalistes au niveau international.

Nous, Etats participants de l'OSCE, devons aussi être à la hauteur de ce défi. Il est de notre responsabilité commune d'actualiser nos engagements pour protéger cette liberté d'expression qui a été chèrement acquise et proclamée par nos prédécesseurs dès l'origine de notre organisation.